

ACCÈS DÉCHÈTERIES DU VAL DE GARONNE

GUIDE PRATIQUE



tri@vg-agglo.com

www.vg-agglo.com Mon quotidien / Le tri et la collecte des déchets

A quoi sert la carte?

Pour vous comme pour nos agents, il s'agit d'un outil visant à améliorer nos services et à faciliter leur usage.

- Vous permettre d'accéder aux 7 déchèteries du Val de Garonne.
- Nous donner des moyens pour mesurer l'action de nos services de collecte et de tri des déchets afin de les optimiser.
- Vous garantir une meilleure maîtrise des coûts, et donc, une plus grande efficacité.
- Vous permettre de vous impliquer dans le parcours du traitement de vos déchets, faire du tri un véritable geste citoyen.
- Pour l'intéret de tous, la garantie du respect des lieux et des agents présents pour vous conseiller et vous orienter

Comment l'utiliser ?

- Il existe deux types de carte : une pour les particuliers et l'autre pour les professionnels.
- Présentez votre carte à la barrière automatique ou au gardien.
- Volume maximum de déchets déposés par jour et par usager :

300 kg ou 1m³

• La carte ne doit être utilisée que par les membres d'un même foyer ou d'une même entreprise, elle engage la responsabilité de chacun de ses utilisateurs.

Vous ne pouvez la donner ou la prêter à autrui.

(Plus d'informations sur le règlement d'utilisation disponible en ligne sur www.vq-aqqlo.com).



Comment faire si...

Je déménage?

Vous êtes tenu d'informer dans les meilleurs délais Val de Garonne Agglomération de toute modification concernant votre situation au regard des informations demandées (changement de nom, coordonnées...).

En cas de déménagement hors du territoire de Val de Garonne Agglomération, vous vous engagez à rendre la carte d'accès aux déchèteries, faute de quoi celle-ci vous sera facturée* et désactivée.

J'ai perdu ma carte?

Vous pouvez effectuer une nouvelle demande de carte, cette dernière sera cependant créée à vos frais*.

On m'a volé ma carte?

Une fois la carte reçue, vous en êtes responsable. Si quelqu'un vous vole votre carte, vous devez faire une demande pour la création d'une nouvelle carte à vos frais*.

^{*} frais : 10 €

Les déchets autorisés











PILES FT **ACCUMULATEURS**

JOURNAUX / REVUES

CARTONS











DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

HUILES DE FRITURES

HUILES DE VIDANGE











BATTERIES









TEXTILES

CARTOUCHES ENCRE

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISOUES

RADIOGRAPHIES

Sont également autorisés : capsules café - bouteilles de gaz - bouchons (liège et plastique)

Liste des déchets formellement interdits :

Ordures ménagères - cadavres d'animaux - viandes diverses - carcasses de véhicules à moteur - appareils sous pression décombres de démolition d'immeubles ou de routes déchets non identifiés - déchets industriels - matériaux comprenant de l'amiante - bâches et plastiques agricoles boues de station d'épuration - déchets de balayage ou de nettoyage industriel - déchets toxiques/dangereux/corrosifs ou instables en grande quantité - produits explosifs/inflammables/radioactifs déchets anatomiques ou infectieux - déchets hospitaliers -

médicaments - huiles spéciales et industrielles

^{*} véhicules légers non jantés.

Les horaires déchèteries

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	М	AM	М	AM										
Marmande	~	*	*	~										
Tonneins		*	*	~	~		~	~	~		~	*	*	



Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h - 12h et 14h - 18h



Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h - 12h et 14h - 17h

Fermé les jours fériés

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	М	AM	М	AM	М	AM	М	AM	М	AM	М	AM
Clairac		✓			✓	✓			✓		~	*
Le Mas d'Agenais	*					*				~	~	✓
Meilhan sur Garonne			✓		✓			✓			~	*
Sainte Bazeille		✓		✓		✓			✓	~	*	*
Seyches			~			✓				✓	*	✓



Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h - 12h et 14h - 17h



Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h - 12h et 14h - 17h le samedi matin : ouverture à partir de 10h



Fermé les jours fériés

7 déchèteries en réseau



Val de Garonne Agglomération Place du marché - BP 70305 47213 Marmande Cedex www.vg-agglo.com

